



## LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L. 2121-25 du CGCT

### SEANCE DU VENDREDI 27 JANVIER 2023 à 19 H 00

N° DE LA DELIBERATION	OBJET DE LA DELIBERATION	SENS DE LA DECISION	COMPLEMENT D'INFORMATIONS
27012023-001	Travaux de rénovation du réseau d'eaux pluviales chemin des Rivailles : convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la SEMERAP	Approuvée à l'unanimité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation de la convention avec la SEMERAP, au tarif de 2 530,20 € HT ;</li> <li>- Autorisation donnée à Madame le Maire de signer ladite convention.</li> </ul>
27012023-002	Travaux chemin des Rivailles : demande de subvention Amendes de Police pour les aménagements de sécurité	Approuvée à l'unanimité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation du projet proposé pour un montant de travaux de 14 720 € HT ;</li> <li>- Approbation d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, dans le cadre de la répartition pour 2023 du produit des amendes de police, au taux de 75 % du montant HT, subvention plafonnée à 7 500 € ;</li> <li>- Inscription de ces travaux d'aménagement en section d'investissement du Budget Communal de l'exercice 2023.</li> </ul>
27012023-003	Avancement de grade : création et suppression simultanée de poste avec modification du tableau des effectifs	Approuvée à l'unanimité	<p>Pour permettre l'avancement de grade d'un agent, vote de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la création, à compter du 1er février 2023 d'un emploi permanent à temps non complet (16/35ème) de rédacteur principal 1ère classe ;</li> <li>- la suppression, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (16/35ème) de rédacteur principal 2ème classe;</li> </ul>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.</li> <li>- Le tableau des emplois arrêté par délibération du 23 juillet 2021 est modifié en conséquence à compter du 1er février 2023.</li> </ul>
<b>27012023-004</b>	Modification des statuts du SIASD de Lezoux	Approuvée à l'unanimité	<p>Approbation de la modification de l'article 7, portant modification du nombre de délégués, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>29 titulaires (et 56 suppléants) au lieu de 66 titulaires, réparties ainsi</li> <li>-1 délégué titulaire et 2 suppléants pour les communes de moins de 6 000 habitants ;</li> <li>-2 délégués titulaires et 2 suppléants pour les communes de plus de 6 000 habitants ;</li> <li>-1 délégué titulaire et 2 suppléants par communauté de commune.</li> </ul>

Certifié exact,

Fait à VASSEL, le 31 janvier 2023.

Le Maire,

Françoise BERNARD.

